

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1823

20 juillet 2012

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	87485	Niam Lux Management	87469
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	87465	ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A.	87484
Allemanic Retail S.A.	87482	Olscents S.A.	87458
Altice Africa S.à r.l.	87488	Pan-Holding	87461
Ardec S.A.	87458	Paninvest S.A.	87459
Aria Sicav	87460	Pegaso Transportation International S.C.A.	87489
Aria Sicav	87463	Pegaso Transportation Investments S.C.A.	87492
Baltic Partners S.à r.l.	87470	Pegaso Transport Lux International S.C.A.	87489
Be Ready S.à r.l.	87488	Pegaso Transport Lux Investments S.C.A.	87492
BTS Funds (Lux)	87461	Plaza Holdings 1 S.à.r.l.	87498
Compagnie Agricole de l'Est S.A.	87485	Shiva Investments S.A.	87483
Corisa S.A.	87485	Supreme Entertainment S.A.	87486
Deloitte Touche Tohmatsu	87486	Tionis S.A.	87480
Deutsche Kontor Vermögensmandat	87476	Troichem S.A.	87481
Do Aktien Global	87465	TST Investment Holding S.A.	87481
Dominium S.A.	87486	Undercroft S.à.r.l.	87481
Eexel Prom S.A.	87485	Unicity II Acton S.à r.l.	87482
Ektornet Nordic S.A.	87487	Unicity I Newcastle S.à r.l.	87481
Euroalex S.à r.l.	87487	UniRak Nachhaltig	87462
Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A.	87486	UniRak Nachhaltig	87462
EuroRidge Solar Holding S.à r.l.	87487	Uni-Select Luxembourg S.à r.l.	87481
Excell Life International S.A.	87469	Value Chain Management S.à r.l.	87494
Exeel Management S.A.	87487	Vogel Investments S.à r.l.	87482
Finest Offices S.A.	87460	Voxtron Holdings S.A.	87482
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	87480	Wasteholdco 1 S.à r.l.	87483
Global Investors	87460	Wasteholdco 2 S.à r.l.	87483
HSBC Trinkaus Golden Opportunities ...	87469	Wintec Lux S.à r.l.	87482
Innova GTS Holding S.à r.l.	87476	World Performance Portfolios	87458
Lance Investments SC	87497	World Strategy Portfolios	87459
Lenbach Capital Partners Fund	87464	Yaletipart S.A.	87483
Mirae Asset Global Discovery Fund	87484	Yeoman Capital S.A.	87484
Niam Lux Management	87462		

Ardec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 9.599.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 août 2012 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012086519/17.

Olscents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 26.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 7 août 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012088870/1023/18.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.890.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on August 8, 2012 at 3:30 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2012 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

If you cannot personally attend this meeting, please return the enclosed form of proxy duly dated and signed to the registered office of the Company.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of Company, by August 3, 2012 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

If you intend to participate to this meeting, we would be grateful if you could confirm your participation by fax (+352 26396002) at least 48 hours before the date of the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012088872/755/28.

Paninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.482.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 6 août 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012088871/1023/17.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on August 8, 2012 at 4:00 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2012 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

If you cannot personally attend this meeting, please return the enclosed form of proxy duly dated and signed to the registered office of the Company.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company, by August 3, 2012 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

If you intend to participate to this meeting, we would be grateful if you could confirm your participation by fax (+352 26396002) at least 48 hours before the date of the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012088873/755/28.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.731.

Mitteilung darüber, dass die

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 6. August 2012 um 11:30 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg, mit folgender Tagesordnung, abgehalten wird. Da auf der außerordentlichen Generalversammlung am 12. Juni 2012 das erforderliche Anwesenheitsquorum zu dem nachfolgenden Tagesordnungspunkt nicht erreicht wurde.

Tagesordnung:

1. Aufgrund der Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG wird die Satzung an das Gesetz vom 17. Dezember 2010 angepasst.

Folgende Änderungen und Aktualisierungen werden in der Satzung vorgenommen:

- Abänderung von Artikel 5, 7, 8, 11, 18, 22 und 24 der Satzung.

- Aktualisierung von Artikel 4, 17, 21, 27 und 32 der Satzung.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

2. Verschiedenes.

Bei dieser außerordentlichen Generalversammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Beschlüsse müssen jedoch zu ihrer Wirksamkeit mit einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst werden.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Mittwoch, den 1. August 2012 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012079081/755/26.

Finest Offices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.637.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 27 Juillet 2012 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012080906/19.

Aria Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.991.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086634/10.

(120122442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

The Shareholders are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, which will be held on *30 July 2012* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the following amendments and updates:

Agenda:

- a. Further to the entry into force of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law"), update of all references to the "2002 Law" by references to the "2010 Law" throughout the Articles and introduce a new article 29 on merger in compliance with the 2010 Law;
- b. Amendment to Article 8 to clarify the restrictions on shareholding by notably setting out that the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any person considered a US person by the US tax authorities;
- c. Amendment to Article 12 so as to in particular remove the quorum requirement applicable to ordinary general meetings of shareholders and clarify the provisions relating to the representation of shareholders and the means of voting at general meetings of shareholders;
- d. Insertion of a new Article 13 so as to provide that the Company may issue one or several beneficiary unit(s), the holder(s) of which shall be entitled to (i) submit to the annual general meeting of shareholders a list of candidates for election to the board of directors of the Company, being provided that all directors will have to be elected from such list, and (ii) without prejudice to the rights of the general meeting of shareholders, remove any director with or without cause by resolution adopted at a majority of two thirds of the votes calculated by reference to the number of beneficiary units in issue; consequently amendment to Article 12, to Article 14 (previously Article 13), and the introduction of a new Article 31;
- e. Amendment to Articles 5, 6, 15 (previously Article 14) and 17 (previously Article 16);
- f. Amendment to Article 27 (previously Article 26) in order to remove the sentence providing that the annual accounts, the notes thereto and the board's report will be sent to the registered shareholders with the convening notice to the annual general meeting of shareholders;

The draft text of the restated Articles and a proxy form are available, free of charge, at the registered office of the Company and on www.panholding.com and are held for inspection at CACEIS Bank Luxembourg.

The board of directors of the Company requests shareholders who are unable to attend this meeting to return their proxy form duly completed and signed before 25 July 2012, either by post to the Company's registered office (for the attention of Pan-Holding), or by fax to +352 46 24 01 24.

The quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on 25 July 2012. The right of a shareholder to attend the meeting and to exercise a voting right attached to his shares shall be determined in accordance with the shares he holds at that time.

The bearer shareholders wishing to attend this meeting are required to deposit their share certificate(s) at the registered office of the Company by 25 July 2012.

Référence de publication: 2012082562/42.

BTS Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 154.046.

Hiermit wird allen Aktionären mitgeteilt, dass die

ORDENTLICHE AKTIONÄRSVERSAMMLUNG

der Aktionäre des BTS Funds (Lux) (die "Gesellschaft") am *31. Juli 2012* um 11.00 Uhr am Hauptsitz der Gesellschaft stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlegung und Zustimmung des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Zustimmung der Aufstellung der Nettovermögenswerte der Gesellschaft sowie des Geschäftsberichtes betreffend das am 31. März 2012 beendete Geschäftsjahr; Beschluss betreffend die Verwendung der Erträge des am 31. März 2012 beendeten Geschäftsjahres;

3. Annahme des Rücktritts von Herrn Heerdaye Jugbandhan als Verwaltungsratsmitglied und Entlastung für seine Tätigkeit;
4. Ernennung von Herrn André Tait als neues Verwaltungsratsmitglied, vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF;
5. Entlastung der folgenden Verwaltungsräte im Zusammenhang mit ihren Geschäftstätigkeiten betreffend das am 31. März 2012 beendete Geschäftsjahr:
 - a. Herr Thomas Vorwerk
 - b. Herr Alastair Guggenbühl-Even
 - c. Herr Mike Widmer
 - d. Herr Bilal Ibrahim Sassa;
6. Wiederwahl der folgenden Verwaltungsräte für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2013 endet:
 - a. Herr Thomas Vorwerk
 - b. Herr Alastair Guggenbühl-Even
 - c. Herr Mike Widmer
 - d. Herr Bilal Ibrahim Sassa;
7. Bestellung der Abschlussprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A.; B.P. 351, L-2013 Luxembourg für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2013 endet;
8. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass im Zusammenhang mit der Tagesordnung kein Anwesenheitsquorum festgelegt ist, und dass Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung mit einer einfachen Stimmenmehrheit der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen werden.

Die gesetzlich vorgeschriebenen Informationen für die Anteilhaber können am Gesellschaftssitz des BTS Funds (Lux) in 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg eingesehen werden. Die Aktionäre können außerdem die Zusendung dieser Unterlagen an sich verlangen.

Der Verwaltungsrat

Vertreter in der Schweiz: M.M.Warburg Bank (Schweiz) AG, Parkring 12, 8027 Zürich

Référence de publication: 2012083421/755/41.

UniRak Nachhaltig, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, UniRak Nachhaltig welches am 21. Mai 2012 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Mai 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012059804/12.

(120083781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

UniRak Nachhaltig, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, UniRak Nachhaltig welches am 21. Mai 2012 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Mai 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012059805/12.

(120083782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Niam Lux Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.272.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement Niam Nordic Core-Plus a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071125/11.

(120101146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Aria Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.991.

In the year two thousand twelve, on the twenty-two (22) June.

Before Me Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg-City.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of, "ARIA SICAV", a société d'investissement à capital variable, incorporated in the form of a public limited liability company ("société anonyme") under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment as amended from time to time (the "2010 Law"), registered with the Registrar of Companies of Luxembourg ("RCS") under the number B 148.991,

constituted by a notarial deed on 28 October 2009, published in the Mémorial, Recueil C, number 2210 of 12 November 2009 (the "Fund"), having its registered office in 41, Op Bierg, L-8217 Mamer- Luxembourg.

The meeting is presided by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, employee,, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

the meeting elects as scrutinee Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, prenamed.

The Chairman declares and meeting of shareholders agrees:

- that the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement and acceptance of the transfer of the registered office of the Company from:

(i) 41, Op Bierg, L-8217 Mamer- Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; to

(ii) 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation.

2. Decision to acknowledge the resignation of three (3) directors of the Company and to acknowledge the cooptation of three (3) new directors.

3. Miscellaneous.

- that the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the general meeting of shareholders;

- that the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 30 May 2012. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting;

- that it appears from the attendance list, that out of shares issued, shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of shareholders acknowledges and accepts the transfer of the registered office of the Company from 41, Op Bierg, L-8217 Mamer -Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 25A, Boulevard Royal, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Meeting of Shareholders resolves to amend, the first and the second paragraph of article 4 of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

The board of directors is authorised to transfer the registered office of the Corporation within the municipality of Luxembourg-City and, to the extent it is allowed by the law, to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg".

The French text shall be as follows:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Le conseil d'administration est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville et, dans la mesure permise par la loi, dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg».

Fourth resolution

The Meeting of Shareholders acknowledges and accepts the resignation of the following directors of the Company:

- Mr Philippe MELONI;
- Mr Jean-Philippe CLAESSENS;
- Mr Gianluigi SAGRAMOSO.

The above resignation shall take effect on 30 May.

The meeting of shareholders resolves, without reservation, to fully grant discharge to:

- Mr Philippe MELONI;
- Mr Jean-Philippe CLAESSENS;
- Mr Gianluigi SAGRAMOSO;
- Mr David Barclay-Miller;
- Mr Scott Levy.

for the performance of their duties as Directors of the Company until then and approves the co-optation of:

- Mr Marco Gastaldi;
- Finexis S.A., represented by Mr Christian Denizon;
- Mr Carlo Alberto Montagna,

as of 30 May 2012 as members of the board of directors of the Company for a period of one (1) year ending on the date of the Annual General Meeting deciding on the annual accounts as of 31 December 2012. Further to the above mentioned resolutions, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr Marco Gastaldi;
- Finexis S.A..
- Mr Carlo Alberto Montagna;
- Mr Scott A. Levy;
- Mr David BARCLAY-MILLER.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed

Signé: P.A. Delagardelle, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. LAC/2012/29319. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085733/97.

(120122126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Lenbach Capital Partners Fund, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 22. Juni 2012 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Juni 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012073673/11.

(120104229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Do Aktien Global, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Do Aktien Global modifié au 25 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012077859/9.

(120110070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of June,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, a public limited company (société anonyme) under the form of an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx on June 3, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on June 16, 2005, number 579, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 108.375. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on October 6, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2640 on October 29, 2008.

The Meeting is chaired by Mr. Rüdiger Sailer, lawyer, professionally residing in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Chairman"),

who appoints as secretary Mr. Michael Walter, private employee, professionally residing in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs Miriam Schwarz, private employee, professionally residing in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees that:

I. The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares in the Company held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The present meeting has been convened by notices sent to the shareholders by registered mail on June 13, 2012.

III. Pursuant to the attendance list, 253,581 shares out of 391,246.849 shares in circulation, are present or represented.

IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Modification of Article 11, Subparagraph 3, first and second bullet point of the Articles of Incorporation in the English and French version.

Previous Article 11, Subparagraph 3, first and second bullet point in the English version:

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share. [...]

"- Shares in companies acquired in the twelve (12) months' period prior to the Valuation Date shall be valued at cost, unless the board of directors considers that there has been a material deterioration in the financial position of a Portfolio Company (as defined in the PPM);

- Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction shall form the basis of valuation."

New Article 11 Subparagraph 3, first and second bullet point in the English version:

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share. [...]

"- In applying the Price of Recent Investment methodology, the Valuer uses the initial cost of the Investment itself or, where there has been a subsequent investment, the price at which a significant amount of new Investment into the company was made, to estimate the Enterprise Value, but only for a limited period following the date of the relevant

transaction. During the limited period following the date of the relevant transactions, the Valuer should in any case assess at each Reporting Date whether changes or events subsequent to the relevant transaction would imply a change in the Investment's Fair Value;

- Where a significant orderly transaction between Market Participants has been effected, this transaction shall form the basis of valuation."

Previous Article 11, Subparagraph 3, first and second bullet point in the French version:

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. [...]

"- les participations dans des sociétés réalisés dans les 12 mois précédant le Jour d'Évaluation seront évaluées à leur prix d'acquisition, à moins que le conseil d'administration considère qu'il y a eu une détérioration importante de la situation financière d'une Société Cible (telle que définie dans le PPM);

- lorsqu'une transaction significative, fixant un prix de référence dans des conditions normales de marché, a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation."

New Article 11, Subparagraph 3, first and second bullet point in the French version:

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. [...]

"- En vue d'évaluer la valeur de l'entreprise l'expert en appliquant la méthode d'évaluation «Price of Recent investment» prendra en compte le coût initial de l'investissement lui-même ou, s'il y a eu des investissements ultérieurs, le prix auquel un montant significatif du nouvel investissement a été opéré dans la société, mais uniquement dans le cadre d'une période de temps limitée suivant la transaction en question. Pendant cette période de temps limitée suivant la transaction en question, l'expert devra en tout état de cause déterminer à la date de chaque publication des résultats si des changements ou événements postérieurs à la transaction en question pouvaient conduire à une modification quant à la juste valeur du marché de l'investissement;

- lorsqu'une transaction régulière significative entre des acteurs du marché a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation."

Then, after deliberation, the meeting unanimously takes the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to amend Article 11, subparagraph 3, first and second bullet point in the English and French version as follows:

" Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share.

"- In applying the Price of Recent Investment methodology, the Valuer uses the initial cost of the Investment itself or, where there has been a subsequent investment, the price at which a significant amount of new Investment into the company was made, to estimate the Enterprise Value, but only for a limited period following the date of the relevant transaction. During the limited period following the date of the relevant transactions, the Valuer should in any case assess at each Reporting Date whether changes or events subsequent to the relevant transaction would imply a change in the Investment's Fair Value;

- Where a significant orderly transaction between Market Participants has been effected, this transaction shall form the basis of valuation."

" Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

"- En vue d'évaluer la valeur de l'entreprise l'expert en appliquant la méthode d'évaluation «Priée of Récent investment» prendra en compte le coût initial de l'investissement lui-même ou, s'il y a eu des investissements ultérieurs, le prix auquel un montant significatif du nouvel investissement a été opéré dans la société, mais uniquement dans le cadre d'une période de temps limitée suivant la transaction en question. Pendant cette période de temps limitée suivant la transaction en question, l'expert devra en tout état de cause déterminer à la date de chaque publication des résultats si des changements ou événements postérieurs à la transaction en question pouvaient conduire à une modification quant à la juste valeur du marché de l'investissement;

- lorsqu'une transaction régulière significative entre des acteurs du marché a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un juin.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR (la Société), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 3 juin 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 16 juin 2005, numéro 579, ayant son siège social à 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.375. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié le 6 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2640 le 29 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par M. Rüdiger Sailer, juriste, ayant sa résidence professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le Président),

qui désigne comme secrétaire M. Michael Walter, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Miriam Schwarz, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose ce qui suit et l'Assemblée approuve:

I. Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'il détient sont mentionnés sur la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 13 juin 2012.

III. Qu'il ressort de la liste de présence que sur les 391.246,849 actions en circulation, 253.581 actions sont présentées ou représentées.

IV. Que la présente Assemblée est dûment constituée et peut par conséquent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1. Modification subséquente de l'article 11, sous-paragraphe 3, premier et deuxième tiret des statuts de la Société en version anglaise et française.

Ancien article 11, sous-paragraphe 3, premier et deuxième tiret en version anglaise:

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share. [...]

"- Shares in companies acquired in the twelve (12) months' period prior to the Valuation Date shall be valued at cost, unless the board of directors considers that there has been a material deterioration in the financial position of a Portfolio Company (as defined in the PPM);

- Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction shall form the basis of valuation."

Nouvel article 11, sous-paragraphe 3, premier et deuxième tiret en version anglais:

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share. [...]

"- In applying the Price of Recent Investment methodology, the Valuer uses the initial cost of the Investment itself or, where there has been a subsequent investment, the price at which a significant amount of new Investment into the company was made, to estimate the Enterprise Value, but only for a limited period following the date of the relevant transaction. During the limited period following the date of the relevant transactions, the Valuer should in any case assess at each Reporting Date whether changes or events subsequent to the relevant transaction would imply a change in the Investment's Fair Value;

- Where a significant orderly transaction between Market Participants has been effected, this transaction shall form the basis of valuation."

Ancien article 11, sous-paragraphe 3, premier et deuxième tiret en version française:

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. [...]

"- les participations dans des sociétés réalisés dans les 12 mois précédant le Jour d'Évaluation seront évaluées à leur prix d'acquisition, à moins que le conseil d'administration considère qu'il y a eu une détérioration importante de la situation financière d'une Société Cible (telle que définie dans le PPM);

- lorsqu'une transaction significative, fixant un prix de référence dans des conditions normales de marché, a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation."

Nouvel article 11, sous-paragraphe 3, premier et deuxième tiret en version française:

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. [...]

"- En vue d'évaluer la valeur de l'entreprise l'expert en appliquant la méthode d'évaluation «Price of Recent Investment» prendra en compte le coût initial de l'investissement lui-même ou, s'il y a eu des investissements ultérieurs, le prix auquel un montant significatif du nouvel investissement a été opéré dans la société, mais uniquement dans le cadre d'une période de temps limitée suivant la transaction en question. Pendant cette période de temps limitée suivant la transaction en question, l'expert devra en tout état de cause déterminer à la date de chaque publication des résultats si des changements ou événements postérieurs à la transaction en question pouvaient conduire à une modification quant à la juste valeur du marché de l'investissement;

- lorsqu'une transaction régulière significative entre des acteurs du marché a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation."

Après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11, sous-paragraphe 3, premier et deuxième tiret des statuts de la Société en version anglaise et française comme suit:

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share.

"- In applying the Price of Recent Investment methodology, the Valuer uses the initial cost of the Investment itself or, where there has been a subsequent investment, the price at which a significant amount of new Investment into the company was made, to estimate the Enterprise Value, but only for a limited period following the date of the relevant transaction. During the limited period following the date of the relevant transactions, the Valuer should in any case assess at each Reporting Date whether changes or events subsequent to the relevant transaction would imply a change in the Investment's Fair Value;

- Where a significant orderly transaction between Market Participants has been effected, this transaction shall form the basis of valuation."

" Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

"- En vue d'évaluer la valeur de l'entreprise l'expert en appliquant la méthode d'évaluation «Price of Recent Investment» prendra en compte le coût initial de l'investissement lui-même ou, s'il y a eu des investissements ultérieurs, le prix auquel un montant significatif du nouvel investissement a été opéré dans la société, mais uniquement dans le cadre d'une période de temps limitée suivant la transaction en question. Pendant cette période de temps limitée suivant la transaction en question, l'expert devra en tout état de cause déterminer à la date de chaque publication des résultats si des changements ou événements postérieurs à la transaction en question pouvaient conduire à une modification quant à la juste valeur du marché de l'investissement;

- lorsqu'une transaction régulière significative entre des acteurs du marché a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, ces mêmes personnes ont signé ensemble avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. SAILER, M. WALTER, M. SCHWARZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29253. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082599/209.

(120117005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

HSBC Trinkaus Golden Opportunities, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Golden Opportunities modifié au 13 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012085245/9.

(120119936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Niam Lux Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.272.

Le règlement de gestion coordonné au 11 juillet 2012 du fonds commun de placement Niam Nordic Core-Plus a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085383/11.

(120120451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Excell Life International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.132.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de l'entreprise d'assurance EXCELL LIFE INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Karin GUILLAUME, vice-présidente au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateurs Maître Evelyne KORN, avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Paul LAPLUME, expert comptable, demeurant à Junglinster.

Il dit que la liquidation se fera en conformité avec les articles 58 et 60 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ainsi que des articles 141, 144, 146, 147 et 149 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que des articles 444, 447 à 454, 463, 464, 465-1, 3 et 5, 485, 487, 492, 499 alinéa 2, 528, 537 à 544, 537 à 540, 542 à 544, 547 à 552, 561, 562, 567-1 du Code de commerce relatifs au titre «De la faillite».

Il dit que le cours des intérêts de toute créance non garantie par un privilège, nantissement ou hypothèque est arrêté au 12 juillet 2012.

La production des créances est à faire en conformité avec l'article 60-4 alinéas 2 à 6 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Les créances sont à déposer pour le 15 novembre 2012 à peine de forclusion.

La vérification des créances se fera par les liquidateurs mais l'admission fera l'objet d'un procès-verbal signé par le juge-commissaire et les liquidateurs.

Les listes avec les créances périodiquement déclarées admissibles seront déposées au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, quinzième section, pendant les dix premiers jours des mois de janvier, avril, juillet, octobre où les créanciers déclarés et ceux portés au bilan peuvent en prendre inspection.

Pendant cette même période, ces mêmes personnes peuvent former contredit contre des créances portées sur les listes. Le contredit est formé par une déclaration au greffe. Mention en est faite par le greffier sur la liste en question, en marge de la créance contredite. La mention porte la date du contredit et l'identité de son auteur ainsi que, le cas échéant, du mandataire procédant à la déclaration de contredit. Le contredit doit être réitéré, sous peine d'irrecevabilité, dans les trois jours, par lettre recommandée adressée aux liquidateurs. Il doit contenir, sous peine d'irrecevabilité, les qualités exactes de l'auteur du contredit, élection de domicile dans la commune de Luxembourg, les justifications concernant sa qualité de créancier déclaré ou porté au bilan, ainsi que les moyens et pièces invoqués à l'appui du contredit.

La recevabilité et le bien-fondé du contredit sont sommairement contrôlés par les liquidateurs. Après expiration du délai de dix jours pour former contredit, les créances déclarées admissibles et non contredites sont admises définitivement dans les procès-verbaux signés par les liquidateurs et le juge-commissaire.

Les liquidateurs informeront valablement les créanciers dont les déclarations de créance ont été contestées ou fait l'objet d'un contredit, du caractère contesté de leur créance ou de l'existence d'un contredit par lettre recommandée à l'adresse indiquée dans la déclaration de créance sinon à leur dernière adresse connue.

Faute par ces créanciers de procéder par voie d'assignation endéans un délai de 40 (quarante jours) à partir de la date d'envoi à la poste de cette lettre recommandée, la déclaration de créance est à considérer comme définitivement rejetée.

Le créancier qui procède par voie d'assignation contre les liquidateurs et, en cas de contredit, contre le créancier contredisant, doit impérativement, soit dans l'assignation, soit dans un acte ultérieur élire domicile dans la commune de Luxembourg, A défaut de maintenir cette élection de domicile pendant la durée de la procédure ou de notification d'un changement de domicile élu aux liquidateurs, toutes informations ultérieures et toutes significations pourront valablement lui être données au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, tel que prévu par l'article 499 alinéa 2 du Code de commerce.

Les contestations qui ne peuvent recevoir une décision immédiate sont disjointes, celles qui ne sont pas de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sont renvoyées devant le tribunal compétent.

Aucune opposition ne sera reçue contre les jugements statuant sur les contestations et contredits. Les créanciers dont les créances ont été admises en sont informés individuellement par lettre simple des liquidateurs.

Le même jugement dit que les créances libellées dans une monnaie autre que l'euro seront converties dans cette devise au cours de change du jour du jugement de liquidation tel qu'il est publié par la Banque centrale européenne et le paiement de toutes les créances admises se fera dans cette devise. Il dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le jugement entier pourra être consulté sur le site de la liquidation:

<http://www.excellifeinternationalenliquidation.lu>

Evelyne KORN / Paul LAPLUME

Les liquidateurs judiciaires

Référence de publication: 2012086814/61.

(120121507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Baltic Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.090.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GAPROC (CYPRUS) LIMITED", a limited liability company governed by the laws of Republic of Cyprus established and having its registered office in Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi, 2, 1st floor, P.C. 3082, Limassol, Cyprus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and tourism Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia under number HE 266622,

here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Cyprus on June 28th 2012,

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "BALTIC PARTNERS S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 9. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 15. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 17. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 18. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 19. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Liberation

The five hundred (500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "GAPROC (CYPRUS) LIMITED" prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
- 2) The following persons are appointed as manager of the Company for an undetermined duration:
 - "D.M.S. Management Services (Luxembourg) S.à r.l.:" having its registered office at L-1724 Howald, 23, rue des Bruyères (RCS Luxembourg B 165.956),
 - M. Luc SUNNEN, chartered accountant, born on 21 décembre 1961 in Luxembourg residing professionally in 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald,
 - M. Christophe FENDER, chartered accountant, born on 10 juillet 1965 in Strasbourg (France) residing professionally in 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty euros (950.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GAPROC (CYPRUS) LIMITED», une société limitée régie par les lois de la République de Chypre établie et ayant son siège social à Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi, 2, 1st floor, P.C. 3082, Limassol, Cyprus, inscrite au Ministry of Commerce, Industry and tourism Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia sous le numéro HE 266622,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé faite à Chypres le 28 juin 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BALTIC PARTNERS S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille huit cents euros (12.800,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts pour cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société «GAPROC (CYPRUS) LIMITED», prénommée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - "D.M.S. Management Services (Luxembourg)" ayant son siège social à L-1724 Howald, 23, rue des Bruyères (R.C.S. Luxembourg B 165.956),
 - M. Luc SUNNEN, expert-comptable, née le 21 décembre 1961 à Luxembourg demeurant professionnellement à 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald,
 - M. Christophe FENDER, expert-comptable, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg (France) demeurant professionnellement à 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32550. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085769/293.

(120121710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Deutsche Kontor Vermögensmandat, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 20. August 2012 gültige Verwaltungsreglement 08/2012 des Investmentfonds „Deutsche Kontor Vermögensmandat“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.07.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012086854/12.

(120123104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Innova GTS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.153.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

FRIENDS OF INNOVA LP a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands, under number WK-21369,

PARISH CAPITAL EUROPE I, L.P. INC., a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 13-15, Victoria Road, BGU-GY1 3ZD St. Peter Port, registered with the Register of Commerce and Companies of Guernsey under number 611,

INNOVA/4 L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of England and Wales under number LP 11130,

PARISH CAPITAL EUROPE OPPORTUNITIES FUND I, L.P. INC., a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 13-15, Alexander House, Victoria House, BGU-GY1 3ZD St. Peter Port, registered with the Register of Commerce and Companies of Guernsey under number 869,

GPE III, L.P. a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50, Lothian Road Festival Square, GB-EH3 9WJ, Edinburgh, and registered with the Register of Commerce and Companies of Scotland under number 5545,

ROSE NOMINEES LIMITED A/C 21425, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, BGU-GY1 3AP, St. Peter Port and registered with the Register of Commerce and Companies of Guernsey under number 21255,

all represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of six powers of attorney.

The said powers of attorney, after being signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company “INNOVA GTS HOLDING S.à r.l.”, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies’ Register of Luxembourg, section B number 137.153, has been incorporated by deed dated March 7, 2008 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the ‘Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations’ dated April 12, 2008 under number 907, hereafter the ‘Company’. The Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on June 25, 2008, published in the ‘Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations’, number 2042 dated August 22, 2008 and by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on May 17, 2011, published in the ‘Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations’, number 1750 dated August 2, 2011.

- That the share capital of the Company amounts to three hundred and thirty-six thousand EURO (336,000.- EUR), represented by three hundred and thirty-six thousand (336,000) shares with a nominal value of one EURO (1.- EUR) each.

- That the appearing parties are the current shareholders of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Setting of the number of class A and class B Managers;
2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association;
3. Appointment of Chafai Baihat as A Manager;
4. Resignation of David Fischer and appointment of Iain Haggis as B Manager in replacement;
5. Miscellaneous.

- That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to set the number of Managers in the Articles of Association as follows:

Five Managers:

3 A Managers

2 B Managers

Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 12 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 12.** The number of Managers is set at five, three A Managers and two B Managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least two (2) out of five (5) members, under which always one (1) A manager and one (1) B manager, are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of a Category A Manager and of a Category B Manager or, as the case may be, (i) by the joint signature(s) of any special agent to whom general power has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles.”

Third resolution

It has been resolved to appoint Mr. Chafai Baihat, Senior Manager, born on 8th June 1983 in Forbach (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as A Manager of the Company.

Fourth resolution

It has been resolved to resign Mr. David Fischer as B Manager and to appoint Mr. Iain Haggis born on 9th December 1961 in Epsom (United Kingdom), professionally residing at 1, Rondo ONZ, 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland as B Manager in replacement.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des îles Cayman, ayant son siège social à 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés des îles Cayman, sous le numéro WK-21369,

PARISH CAPITAL EUROPE I, L.P. INC., société de droit de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, BGU-GY1 3ZD St. Peter Port, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés de Guernesey sous le numéro 611,

INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 11130,

PARISH CAPITAL EUROPE OPPORTUNITIES FUND I, L.P. INC., société de droit de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Alexander House, Victoria House, BGU-GY1 3ZD St. Peter Port, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés de Guernesey sous le numéro 869,

GPE III, L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, GB-EH3 9WJ, Edinburgh, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés d'Ecosse sous le numéro 5545,

ROSE NOMINEES LIMITED A/C 21425, société de droit de Guernesey, ayant son siège social au Regency Court, Glategny Esplanade, BGU-GY1 3AP, St. Peter Port, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés de Guernesey sous le numéro 21255,

toutes représentées par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de six procurations.

Lesdites procurations, après signature ne varient par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «INNOVA GTS HOLDING S.à r.l.», ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137.153, a été constituée suivant acte reçu en date du 7 mars 2008 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 avril 2008, sous le numéro 907. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2042 du 22 août 2008 et par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 17 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1750 du 2 août 2011.

- Que le capital social de la Société s'élève à trois cent trente-six mille EUROS (336.000,- EUR), représenté par trois cent trente-six (336.000) parts sociales d'une valeur nominale de un EURO (1,- EUR) chacune.

- Que les comparantes sont les actionnaires actuels de la Société, représentant 100% du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Fixation du nombre de Gérants de catégorie A et de catégorie B;
2. Modification de l'article 12 des statuts;
3. Nomination de M. Chafai Baihat en tant que Gérant de catégorie A;
4. Démission de David Fischer et nomination de Iain Haggis en tant que Gérant de catégorie B en remplacement;
5. Divers.

- Que les comparantes ont pris les résolutions suivantes

Première résolution

Il a été décidé de fixer le nombre de Gérants dans l'acte de constitution comme suit:

Cinq Gérants:

3 Gérants de catégorie A

2 Gérants de catégorie B

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société fixe le nombre de Gérants à cinq: trois Gérants de catégorie A et 2 Gérant de catégorie B. Ils formeront un Conseil de Gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des actionnaires, par une résolution adoptée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

Le conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de Gérance.

Le conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins deux (2) gérants sur cinq (5), dont toujours un (1) gérant A et un (1) gérant B, sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou, ou, selon le cas de figure, (i) par les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs généraux de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance en accord avec l'article 12 des présents statuts ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués en accord avec l'article 12 des présents statuts.»

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de nommer M. Chafai Baihat, Senior Manager, né le 8 juin 1983 à Forbach (France), dont la résidence professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme Gérant de catégorie A.

Quatrième résolution:

Il a été décidé de démissionner M. David Fisher en tant que Gérant de catégorie B et de nommer M. Iain Haggis, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Royaume-Uni), dont la résidence professionnelle est au 1, Rondo ONZ, 35^{ème} étage, 00-124 Varsovie, Pologne en tant que gérant de catégorie B de la Société en remplacement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2012. LAC/2012/27575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074945/228.

(120106378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

—
EXTRAIT

Suite à la décision de l'actionnaire unique signée en date du 14 juin 2012, il a été décidé:

- 1) D'augmenter le nombre d'administrateur de la société qui passera de 1 à 3.
- 2) De nommer Messieurs James F. Kinloch et Michael Corcoran en tant que nouveaux administrateurs de la société avec effet au 14 juin 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se compose désormais de:

- M. Harold C. Nash, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. James F. Kinloch, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- M. Michael Corcoran, résidant professionnellement au The Adelphi, 1-11 John Adam Street, Londres WC2N 6HT, Royaume Uni

tous élus pour une période expirant à l'occasion de l'approbation des états financiers en relation avec l'exercice social se clôturant le 30 septembre 2012 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.

Référence de publication: 2012075538/21.

(120106906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Tionis S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8341 Olm, 1, rue J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 135.587.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012076524/11.

(120107928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Troichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.825.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
TROICHEM S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012076527/12.

(120108538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

TST Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076529/9.

(120108125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Undercroft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 116.140.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2012076530/10.

(120107930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Unicity I Newcastle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.925.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2012.

Jabir Chakib
Gérant

Référence de publication: 2012076532/12.

(120108303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Uni-Select Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2012076531/11.

(120108315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Unicity II Acton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.119.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2012.

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2012076533/12.

(120108304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Vogel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 142.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076549/11.

(120108242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Voxtron Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 49.049.

Le bilan de la société au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012076550/12.

(120108660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Allemanic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.835.

En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012076623/14.

(120109170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Wintec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 134.304.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076552/10.

(120108039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

—
Rectificatif du dépôt L120106808 du 27.06.2012

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076554/10.

(120108389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Shiva Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.119.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes en date du 28 juin 2012:

- Transférer le siège social de la Société du 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat;
- Accepter la démission de M. Régis Meister et M. Jean-Patrick Tran-Phat en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Marc Augier, né le 23 mars 1970 à Marseille, France, ayant son adresse professionnelle au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 28 juin 2018;
- Nommer M. Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 28 juin 2018;
- Nommer Mme Laurence Valentin-Esturonne, née le 21 novembre 1963 à Valence, France, ayant son adresse professionnelle au 54 rue La Boétie, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 28 juin 2018.

Par conséquent, les actionnaires de la Société reconnaissent que le conseil d'administration est composé de:

- M. Marc Augier, administrateur de classe A;
- M. Bruno Bagnouls, administrateur de classe B; et
- Mme Laurence Valentin-Esturonne, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077351/28.

(120109212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076555/9.

(120108350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Yaletipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YALETIPART S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012076560/12.

(120107910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Les comptes annuels consolidés de la société au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012076561/12.

(120108548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Mirae Asset Global Discovery Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.578.

EXTRAIT

Les administrateurs ont pris note de la démission de Monsieur Cheon Woong Park de son poste d'administrateur avec effet au 2 mai 2012

Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Jung Ho Rhee, domicilié Three Pacific Place, Queen's Road East 1, Hong Kong, République de Corée, comme administrateur le 3 mai 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Les administrateurs ont pris note de la démission de Monsieur Kim Ken Ho de son poste d'administrateur avec effet au 28 mai 2012.

Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Wanyoun Cho, domicilié Three Pacific Place, Queen's Road East 1, Hong Kong, République de Corée, comme administrateur le 28 mai 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2012.

Pour le compte de Mirae Asset Global Discovery Fund

Référence de publication: 2012077157/21.

(120109813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.318.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 Décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 13 juin 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2012.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2012076566/12.

(120108037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012076568/11.

(120108248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Juni 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012076806/14.

(120109850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Eexel Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.765.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2012 que le siège social de la société est transféré de L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling au 116, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour EEXEL PROM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012076878/12.

(120109371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Corisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juin 2012 que M. Giuseppe PIGNATIELLO a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société, conformément à sa lettre de démission datée du 18 juin 2012.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent été réduit de quatre à trois.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012076814/14.

(120109503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Dominium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.836.

En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012076831/14.

(120109178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.927.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance, tenue le 31 mai 2012, que:

La démission de Monsieur Eric Van De Kerkhove, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 31 mai 2012 à 19 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076837/15.

(120108735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juin 2012

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 29 juin 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012077383/16.

(120109186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012

Les mandats d'administrateurs de Mr Nikolaos KARAMOUZIS, né le 18 septembre 1952 à Athènes (Grèce), Mrs Paula HADJISOTRIOU, née le 15 octobre 1957 à Famagusta (Chypre) et Mr. Dimitrios POLITIS, né le 12 août 1971 à Athènes (Grèce), ayant tous trois leur adresse 20 Amalias Ave. 105 57 Athens, Greece, ont été renouvelés et s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

Le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l.,a ayant son adresse 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 a été reconduit et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

Référence de publication: 2012076870/15.

(120108613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

EuroRidge Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.134.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 juin 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Sandra Ansay, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérante, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012076877/15.

(120108836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Ektornet Nordic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.318.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 8 mai 2012 que:

Les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société EKTORNET Nordic S. A. au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012076885/12.

(120109354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Exeel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 121.079.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2012 que le siège social de la société est transféré de L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling au 116, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour EXEEL MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012076907/12.

(120109370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012076898/10.

(120108972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**Altice Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Be Ready S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.942.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ALTICE VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.725 ("AVII"),

Duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private deed.

The aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

AVII, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Be Ready S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 37 rue d'Anvers, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B150942, incorporated by virtue of a deed received by the undersigned notary on 29 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 3 March 2009, under number 460, page 22060, modified a first time pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the 4 February 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 13 April 2010, under number 769, page 36877 (hereinafter referred to as the "Company").

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company to "ALTICE AFRICA S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify article 2 of the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "ALTICE AFRICA S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le vingt et un juin,

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ALTICE VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143725 («AVII»),

Dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

AVII, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de la société Be Ready S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 37 rue d'Anvers, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B150942 (ci-après la "Société") constituée selon un acte reçu par le Notaire soussigné en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mars 2010, sous le numéro 460, page 22060, modifié à une première reprise suivant un acte passé par devant Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 février 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 avril 2010, sous le numéro 769, page 36877.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "ALTICE AFRICA S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «ALTICE AFRICA S.à r.l.»."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version en langue française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012075382/84.

(120106931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

**Pegaso Transportation International S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Pegaso Transport Lux International S.C.A.)**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.260.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May.

Before Maître Marc LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, to whom remains the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pegaso Transport Lux International (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168260, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated April 5, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The meeting was presided by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Julien De Mayer, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of thirty-one thousand (31,000) shares in issue, all of the shares are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from "Pegaso Transport Lux International S.C.A." to "Pegaso Transportation International S.C.A." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

2. Acknowledgment of the change of the corporate name of the manager of the Company from Pegaso Transport Lux to Pegaso Transportation and consequential amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved, the following resolutions were adopted by unanimous decision as set out hereafter:

First resolution

The shareholders resolved to change the corporate name of the Company from "Pegaso Transport Lux International S.C.A." to "Pegaso Transportation International S.C.A." and to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Pegaso Transportation International S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present articles of incorporation."

Second resolution

After having acknowledged the change of the corporate name of the manager of the Company from Pegaso Transport Lux to Pegaso Transportation, the shareholders resolved to amend article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8. (paragraph 1).** The Company shall be managed by Pegaso Transportation, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and being registered with the RCS under number B 168164, in its capacity as sole unlimited shareholder («actionnaire-gérant-commandité») of the Company (herein referred to as the «Gérant»)."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire demeurant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Pegaso Transport Lux International (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168260, constituée par acte notarié du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

L'assemblée a été présidée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et comme scrutateur Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre et la catégorie d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. La dite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexés au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

II. Il ressort de la dite liste de présence que la totalité des trente et un mille (31.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour énuméré ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Pegaso Transport Lux International S.C.A." pour "Pegaso Transportation International S.C.A." et modification consécutive à l'article 1 des statuts de la Société.

2. Constat de la modification de la dénomination sociale du gérant de la Société de Pegaso Transport Lux en Pegaso Transportation et modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé du changement de dénomination sociale de la Société de "Pegaso Transport Lux International S.C.A." en "Pegaso Transportation International S.C.A." et de la modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les actionnaires et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Pegaso Transportation International S.C.A.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi de 1915») et les présents statuts.»

Deuxième résolution

Après avoir porté à la connaissance des actionnaires le changement de dénomination sociale du gérant de la Société de Pegaso Transport Lux en Pegaso Transportation, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. (paragraphe 1)**. La Société sera gérée par Pegaso Transportation, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 168164, en tant que actionnaire-gérant-commandité unique de la Société (dénommé «Gérant» dans les présents statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille Euro (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du Notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. DE MAYER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24754. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075717/122.

(120106855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

**Pegaso Transportation Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Pegaso Transport Lux Investments S.C.A.)**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.242.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May.

Before Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, to whom remains the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pegaso Transport Lux Investments (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168242, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated April 5, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The meeting was presided by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Julien De Mayer, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of thirty-one thousand (31,000) shares in issue, all of the shares are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from "Pegaso Transport Lux Investments S.C.A." to "Pegaso Transportation Investments S.C.A." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

2. Acknowledgment of the change of the corporate name of the manager of the Company from Pegaso Transport Lux to Pegaso Transportation and consequential amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

Preliminary statement

The Shareholder Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered address at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL and registered in Guernsey under number 50224, stated that its correct name is "Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited" and not "TC Management GP (Guernsey) Limited" as reflected in the deed certified on 5 April 2012 on behalf of the Company's shareholders.

After the foregoing was approved, the following resolutions were adopted by unanimous decision as set out hereafter:

First resolution

The shareholders resolved to change the corporate name of the Company from "Pegaso Transport Lux Investments S.C.A." to "Pegaso Transportation Investments S.C.A." and to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Pegaso Transportation Investments S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present articles of incorporation."

Second resolution

After having acknowledged the change of the corporate name of the manager of the Company from Pegaso Transport Lux to Pegaso Transportation, the shareholders resolved to amend article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8. (paragraph 1).** The Company shall be managed by Pegaso Transportation, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the RCS under number B 168164 in its capacity as sole unlimited shareholder («actionnaire-gérant-commandité») of the Company (herein referred to as the «Gérant»)."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pegaso Transport Lux Investments, (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168242, constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2 012, non encore publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

L'assemblée a été présidée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et comme scrutateur Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre et la catégorie des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et soussignée par le notaire. La dite liste, ainsi que les mandats, resteront annexés au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que la totalité des trente et un mille (31.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

III. La présente assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour énumérés ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Pegaso Transport Lux Investments S.C.A." en "Pegaso Transportation Investments S.C.A." et modification consécutive à l'article 1 des statuts de la Société.

2. Constat du changement de la dénomination sociale du gérant de la Société de Pegaso Transport Lux en Pegaso Transportation et modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société.

Déclaration préliminaire

L'actionnaire Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, une société constituée et existante selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, et immatriculée à Guernsey sous le numéro 50224, déclare que sa dénomination correcte est «Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited» et non pas «TC Management GP (Guernsey) Limited» tel que reflété dans l'acte notarié du 5 avril 2012, le tout certifié par les Actionnaires de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes on été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé du changement de dénomination sociale de la Société de "Pegaso Transport Lux Investments S.C.A." en "Pegaso Transportation Investments S.C.A." et de la modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les actionnaires et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Pegaso Transportation Investments S.C.A.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi de 1915») et les présents statuts.»

Deuxième résolution

Après avoir porté à la connaissance des actionnaires le changement de la dénomination sociale du gérant de la Société de Pegaso Transport Lux en Pegaso Transportation, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. (paragraphe 1).** La Société sera gérée par Pegaso Transportation, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 168164, en tant que actionnaire-gérant-commandité unique de la Société (dénommé «Gérant» dans les présents statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille Euro (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du Notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. DE MEYER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24752. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075718/134.

(120106854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Value CM, Value Chain Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.642.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Giovanni CANNELLA, employé, né le 8 juin 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4000 Liège (Belgique), 9, rue Jean Nihoul,

2. Monsieur Jean Etienne Benoît MASSIN, employé, né le 22 mai 1981 à Liège (Belgique), demeurant à B-6860 Léglise (Belgique), 2, rue des cottages,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet les activités de conseil économique et d'apporteur d'affaires, ainsi que la prise de participations dans des entreprises ayant un objet similaire ou identique.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination «VALUE CHAIN MANAGEMENT S. à r.l.», en abrégé «VALUE CM», faisant le commerce sous l enseigne commerciale «V CHAIN».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

1) Monsieur Giovanni CANNELLA, pré-qualifié	50 parts sociales
2) Monsieur Jean Etienne Benoît MASSIN, pré-qualifié	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants technique et administratifs de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

a) *Gérant technique:*

Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié;

b) *Gérants administratifs:*

- Monsieur Giovanni CANNELLA, pré-qualifié et,
- Monsieur Jean Etienne Benoît MASSIN, pré-qualifié.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3835 Schifflange, 39, Route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CANNELLA, G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2012. Relation: MER/2012/1381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075876/134.

(120106912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Lance Investments SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.814.

—
STATUTS

1. Monsieur SCHOOLDERMAN Patrick, né le 28 juillet 1973 à Den Helder (NL), de nationalité hollandaise demeurant au Duinroosstraat 25, NL-1783 GA Den Helder (NL);

2. Madame SCHOOLDERMAN Patricia née VAN DER BURGH le 16 novembre 1952 à Medemblik (NL) demeurant au Duinroosstraat 25, NL-1783 GA Den Helder (NL);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 26/06/2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est LANCE INVESTMENTS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur SCHOOLDERMAN Patrick et 1 part à Madame SCHOOLDERMAN Patricia, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur SCHOOLDERMAN Patrick, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012075636/70.

(120106940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Plaza Holdings 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.622.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on fifteenth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Plaza Global Real Estate Partners L.P." a limited partnership organised under the laws of Jersey, registered under number 109692, having its registered office at PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY, represented by its general partner Plaza Global Real Estate Partners (GP) Limited, a company organized under the laws of Jersey, registered under number 1443, having its registered office at PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY,

here represented by Mrs Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Jersey, on 11 June 2012.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Plaza Holdings 1 S.à.r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any

loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four(24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Plaza Global Real Estate Partners L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euros.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Stéphanie Duval, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

- Mr Jean-Paul Vignac, Regional Director, born on 1st June 1964 in Rumilly, France, residing at 29, rue de Berri 75008 Paris, France;

- Mr. Hervé Marsot, National Director, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, residing at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,
le quinze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

«Plaza Global Real Estate Partners L.P.» une société en commandite organisée selon les lois de Jersey, enregistrée sous le numéro 109692, ayant son siège social au à PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY représenté par son associé commandité Plaza Global Real Estate Partners (GP) Limited, société organisée selon les lois de Jersey, enregistrée sous le numéro 1443, ayant son siège social au à PO Box 167, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 11 juin 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination Plaza Holdings 1 S.à.r.l. (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces

et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille livres sterling (20.000,- GBP) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Plaza Global Real Estate Partners L.P., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Paul Vignac, directeur régional, née le 1^{er} juin 1964 à Rumilly, France, demeurant 29, rue de Berri 75008 Paris, France.

- Monsieur Hervé Marsot, directeur national, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, demeurant 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7807. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012075110/339.

(120106183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.